



Porté plainte au tribunal mais signé devis

Par **nimous**, le **30/04/2009** à **18:19**

Bonjour, rnJ'ai loué il y a quelques semaines un utilitaire. L'état des lieux au départ ne s'est pas fait avec un employé, ils m'ont donné une feuille où il était signifié où le fourgon était endommagé, si je remarquais quelque chose de plus, je devais retourner à l'accueil. rnJ'ai donc fait l'état des lieux seulement sur un côté, le directeur du magasin avait ouvert la porte du fourgon garé à côté du mien. Je n'ai donc pas pu vérifier ce côté. Je suis partis et j'ai signé la feuille d'état des lieux. rnrnMalheureusement au retour, l'état des lieux c'est bien fait avec un employé du magasin et là rien ne gênait l'employé pour tout regarder. rnL'employé a vu une "tonche" au bas de caisse. Pourtant je n'ai absolument pas accroché le fourgon. rnElle a donc voulu garder ma caution de 800 euros, j'ai demandé à voir le Directeur. rnCe dernier est venu, m'a insulté et m'a dit que j'étais un menteur. rnIls ont donc gardé ma caution, le devis est de 900 euros, j'ai fait faire un "contre devis" le montant est toujours le même. rnJ'ai porté plainte au tribunal d'instance, l'audience a lieu au mois de juin. rnrnMais le chèque de caution n'était pas à mon nom, ma mère l'avait fait elle car je n'ai pas de chéquier. rnMalheureusement, elle est allée signer le devis avec la mention "bon pour accord" indiquant que le magasin pouvait encaisser le chèque de caution et faire faire la réparation. rnrnMa question est donc : Concernant ma plainte, le fait que ma mère est signée change-t-il quelque chose? rnrnAi-je encore une chance qu'on me donne raison et qu'on rembourse les 800 euros ? rnrnMerci de vos réponses. rnrnCordialement.